

N° HAB/2021/16**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	25 mars 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	25 mars 2021	En exercice : 50 Présents : 39 Votants : 47

Séance du 31 mars 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 31 mars deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET (sauf délibérations n° 22 à 26), Mme Frédérique COLAS, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, M. Bernard MORAINÉ, M. Jean-Yves MESNY, Mme Françoise DEPARDON, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Olga LIGAULT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Bruno JAN, M. Manuel PETIT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Evelyne TRES CARTES, pouvoir à Mme Catherine DECUYPER
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Bernadette MONNIER, pouvoir à M. Richard ZEIGER
Mme Murielle LE ROY, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Sophie CALLÉ, pouvoir à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, pouvoir à M. Nicolas DEILLER
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Guy BOURRAS
M. Guy GOUIN, pouvoir à M. Jean-Pierre BAUSSART
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléé par M. Manuel PETIT
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN
M. Guy AVENIA
M. Gilles-Maxime POIBLANC

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique

HAB/2021/16

Conseil communautaire du
31 mars 2021**Objet : Mise en place d'une plateforme territoriale de la rénovation énergétique (PTRE) du Jovinien au titre du service public de l'efficacité énergétique**

Considérant que la transition écologique et énergétique est au cœur de notre programme d'actions. Et que le logement est un important émetteur de gaz à effet de serre et très consommateur d'énergie, en faisant un sujet crucial tant pour l'environnement que pour le confort de vie de nos citoyens ;

Considérant que notre communauté de communes de 21 253 habitants est composée de 9 543 résidences principales dont les 2/3 sont des maisons individuelles et dont plus de 60 % d'entre elles ont été construites avant 1970, donc avant toute réglementation thermique. Ce qui indique un fort potentiel de rénovation ;

Considérant que le programme Effilogis de la Région Bourgogne Franche-Comté peut être déployé sur notre territoire afin de permettre un accompagnement des propriétaires dans leur parcours de rénovation ;

Considérant que la création de ce nouveau service permettra d'organiser et de faciliter le parcours des propriétaires depuis le premier contact jusqu'à l'achèvement des travaux et que le fonctionnement de celui-ci est accompagné financièrement par la Région Bourgogne Franche-Comté ;

Considérant que ce nouveau service serait composé et fonctionnerait comme suit :
-1 poste à temps plein d'animateur qui sera une création de poste dont l'enveloppe budgétaire est estimée à 50 000 €/an, ce poste peut être subventionné jusqu'à 80% par la Région.

-1 poste de conseiller qui peut être externalisé. Une enveloppe budgétaire de 50 000 €/an est envisagée, ce poste peut être subventionné également jusqu'à 80% par la Région en fonction du public conseillé.

-La réussite de ce projet nécessite des actions fortes de communication, le budget annuel est estimé à 20 000 €, qui est également soutenu à hauteur de 80% par la Région. L'objectif étant d'avoir 150 contacts pour la rénovation énergétique la première année, 220 l'année suivante, pour un objectif final de 300 la dernière année. Après ces premiers contacts, certains propriétaires souhaiteront engager une réflexion plus approfondie.

Le parcours des propriétaires sera alors constitué de plusieurs étapes :

-La première consiste en la réalisation d'un audit énergétique qui est réalisé par un bureau d'études conventionné par la Région qui prend à sa charge une partie du coût laissant un solde de l'ordre de 150 € que la communauté de communes envisage de prendre en charge à cette hauteur pour tous les publics.

-Ensuite les propriétaires font le choix de s'engager ou non dans les travaux de rénovation.

Notre objectif serait de soutenir la rénovation BBC globale et par étape de 110 propriétaires sur les 3 années de déploiement du dispositif, dont 20 au cours de l'année de lancement, 35 la seconde année et 55 la dernière année. Notre action pourrait se décliner comme suit :

		Année 1	Année 2	Année 3
BBC Global	Ménages Anah	8	14	24
	Ménages hors Anah	4	7	10
BBC /étapes	Ménages Anah	6	9	14
	Ménages hors Anah	2	5	7
	TOTAL	20	35	55

Afin d'optimiser le financement des travaux pour les propriétaires, nous envisageons de participer comme suit :

-Les travaux devant obligatoirement être suivis par un accompagnement technique (MOE, AMO, test d'étanchéité à l'air en fin de chantier), la Région subventionne à hauteur de 80%, en complément la CCJ versera à l'habitant une subvention de 20% d'un plafond de dépenses de 2500 € pour les ménages très modestes ANAH et 10% pour les ménages modestes ANAH.

-Concernant l'aide aux travaux, la communauté de communes envisage une participation « prime bonus BBC » pour tout public donc sans condition de ressources de 1 500 € pour une rénovation globale et de 500 € pour une rénovation par étapes. Cette aide bonus sera cumulable avec l'aide actuelle de la CCJ et les autres aides dans la limite du coût des travaux.

-Le suivi post-travaux sera réalisé par notre accompagnateur.

Considérant que la contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté est envisagée pour une durée de 3 ans ;

Vu la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires en date du 25 janvier 2021 ;

Vu la commission habitat du 23 février 2021 ;

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VALIDE** la création et le déploiement d'une PTRE sur le territoire Jovinien selon l'organisation et les modalités proposées ;

- **SOLLICITE** une contractualisation avec la Région Bourgogne Franche-Comté pour une durée de 3 ans afin de bénéficier des financements ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant, sous réserve de la validation par la Région, à signer la convention financière correspondante ;

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en place de la PTRE.



Pour copie conforme,
Le Président

Nicolas SORET

